



## MARCHE À SUIVRE

1. Le présent volet s'adresse aux associations, aux organismes à but non lucratif ou aux réseaux d'entreprises du secteur de la transformation alimentaire qui désirent développer des activités ou mettre au point des outils ayant une portée nationale ou internationale.
2. Le projet envisagé doit démontrer un caractère structurant pour l'industrie de la transformation alimentaire québécoise et favoriser le développement de la culture de l'innovation. La portée nationale ou internationale du projet constitue un préalable.
3. Le responsable du projet doit remplir le **formulaire d'inscription**.
4. Les documents et renseignements suivants doivent accompagner la demande :
  - ✓ Description détaillée du projet, notamment au regard de son caractère structurant et des activités ayant une incidence sur la culture de l'innovation dans l'ensemble de l'industrie québécoise;
  - ✓ Copie des états financiers des deux dernières années;
  - ✓ Dernier plan stratégique ou de développement de l'organisation (doit avoir moins de deux ans).
5. Le **formulaire de déclaration** du demandeur doit être rempli et signé.
6. Les deux formulaires et les documents annexés doivent être acheminés à l'adresse suivante :

Direction de l'amélioration de la compétitivité  
Transformation Alimentaire Québec  
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation  
200, chemin Sainte-Foy, 10<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4X6